

## ANNEXE

Sous réserve des modalités et limitations énoncées dans la présente garantie, la Société garantit au Propriétaire :

Numéro de garantie : [Numéro de projet] -[Numéro de garantie]

### Formes de béton isolées et isolation spécialisée

#### Nudura ICF Séries et Nudura Plus Series :

Que le ou les Produits 1) fourniront une isolation au niveau de valeur R minimum de R22 (RSI 3,87, valeur U 0,25) pour Nudura ICF Séries et Nudura Plus Séries et R35 (RSI 6,16, valeur U 0,16) pour l'option Nudura XR35 Form, et 2) obtiendra un indice de transmission acoustique (ITS) de a) au moins 50 lorsqu'ils sont construits comme un assemblage de mur conformément aux essais d'assemblage de mur de la Société selon la norme ASTM E336 pour les noyaux de béton de 152 mm (6 po) ou plus, ou b) au moins 42 pour les noyaux de béton de 102 mm (4 po), pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous à partir de la Date d'achèvement substantiel du projet.

#### Nudura One Series :

Que le ou les Produits 1) fourniront une isolation au niveau de valeur R de R13 (RSI 2,28, valeur U 0,43) pour le Nudura One Series, et 2) obtiendront un indice de transmission acoustique (ITS) de a) au moins 50 lorsqu'ils sont construits comme un assemblage de mur conformément aux essais d'assemblage de mur de la Société selon la norme ASTM E336 pour les noyaux en béton de 152 mm (6 po) ou plus pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous à partir de la Date d'achèvement substantiel du projet.

#### Nudura Integrated Séries :

Que le ou les Produits fourniront une isolation au niveau de valeur R minimum de R3,8 (RSI 0,66, valeur U 1,51) par 25 mm (1 po) pour la série intégrée pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous à partir de la Date d'achèvement substantiel du projet.

#### Conditions générales supplémentaires :

Nonobstant toute disposition contraire dans ce document de garantie, un état d'étanchéité n'est pas garanti à moins que le ou les Produits ne soient utilisés en conjonction avec des applications/systèmes d'étanchéité ou des systèmes de barrière de résistance à l'air et à l'eau approuvés par la Société.

Les obligations de la Société et les droits du Propriétaire seront annulés si le ou les Produits sont soumis à une mauvaise utilisation ou à une utilisation ou des conditions anormales, y compris, mais sans s'y limiter, des pressions anormales du sol, des conditions climatiques anormales, ou tout tassement, compression ou détérioration qui ne résulte pas de la gravité.

#### Garantie émise

Applicateur :		Date d'achèvement de l'installation :	
Consultant (le cas échéant) :		Durée de la garantie :	
Produit :		Pieds linéaires/superficie en pieds carrés :	
Produit :		Pieds linéaires/superficie en pieds carrés :	